

## Mise en sécurité des installations électriques dans l'habitation

## Objectifs de formation

• Être capable d'analyser l'état de l'installation électrique d'un logement et d'effectuer les travaux nécessaires pour assurer la sécurité des personnes et la conservation des biens

## les + de la formation

Gain technique et permettant de vous remettre à jour rapidement

## Programme détaillé

- I) La mise en sécurité d'un logement
- 1) Cadre d'application
- Aspects réglementaires
- Responsabilités en cas d'incident: l'occupant, le bailleur, l'électricien
- Mise en sécurité, mesures compensatoires
- 2) Aspect théoriques de la mise en sécurité d'un logement
- Appareil général de coupure
- Prise de terre, dispositifs différentiels
- Locaux contenant une baignoire ou une douche
- Tableaux de répartitions, dispositifs de protection des circuits
- Matériels proscrits et dangereux
- Protection contre les contacts directs
- II) L'attestation de conformité pour les logements mis en sécurité
- 1) L'attestation de conformité (CERFA)
- Quand déposer une attestation de conformité ?
- Quelle attestation de conformité ? Pour quelle installation ?
- Comment la remplir ?
- Son utilisation pour une « mise en sécurité »

**Durée**: 1 jour - 7 heures

Public visé:

Electricien et intervenant dans la rénovation des installations existantes

<u>Pré-requis</u>:

Connaître les règles fondamentales des installations électriques dans les logements d'habitation.

<u>Animation</u>:

La formation est assurée par un formateur CONSUEL, qualifié et expérimenté

- Moyens pédagogiques:
- Animation à travers la présentation d'un diaporama
- Echanges entre le formateur et les stagiaires sur des cas concrets rencontrés sur site
- Contrôle des acquis en cours de formation par des quiz et des
- <u>Moyens techniques:</u>
- Support de cours pédagogique
- Salle équipée
- Evaluation et sanction de la formation:
- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations individuelles de
- Contrôle des acquis en cours